



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/07/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 9
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 11
- Convocation du : 08/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M; Jean-Luc COLONNEAUX	X		
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN		X	
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2026-07-95

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCMG AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la CCMG au sein de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport ;

Madame la Présidente expose :

Pour donner suite à l'installation des conseillers communautaire, il convient de délibérer afin de désigner les représentants de la CCMG au sein des organismes extérieurs.

Il est rappelé aux conseillers communautaires que l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES), regroupant les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du Mouvement sportif. L'objectif de l'ANDES est d'accompagner et de

soutenir les collectivités dans la mise en place de leur politique sportive, de capitaliser et échanger sur les expériences des élus locaux en charge des sports.

L'ANDES dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 9 000 communes, composé de Maires, de Maires adjoints au sport, d'élus locaux et intercommunaux. Elle regroupe l'ensemble des collectivités locales de Métropole et d'Outre-mer ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La CCMG est membre de l'ANDES depuis 2020.

Il est proposé de désigner Madame Kénia MALADIN-NÉBOT, 5ème Vice-Présidente, en qualité de représentant de la CCMG.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la désignation de Madame Kénia MALADIN-NÉBOT, 5ème Vice-Présidente, en qualité de représentant de la CCMG au sein de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le :
- L'affichage le :

20 JUL. 2026

20 JUL. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr